



Commune de
SAINT-GERMAIN-LAPRADE (43)
Révision
du Plan Local d'Urbanisme

5.d **Mémoire des Annexes Sanitaires**



APPROBATION par délibération du conseil municipal du 5 octobre 2024

REVISIONS et MODIFICATIONS

-

-

Référence : 48509

A. EAU POTABLE

Source : RPQS 2020.

1. GESTION

La gestion de l'eau potable relève de la compétence intercommunale, par le Syndicat de Gestion des Eaux du Velay (SGEV). Ce service dessert tous les habitants à Saint-Germain-Laprade.

Les eaux prélevées sont à 61% souterraines.

Le syndicat a à sa disposition une station de traitement des eaux, la station de Sermoulis. Elle traite les eaux par décantation, filtration, reminéralisation et désinfection.

Le syndicat achète également de l'eau, provenant principalement des sources de Besson Roulon.

2. LES RESERVOIRS PRESENTS SUR LA COMMUNE

- Fay la Triouleyre : 2 fois 1000 m³
- Servissac : 50m³
- Doue : 500 m³
- Le bourg : 2 fois 200 m³
- Le Villard : 100 m³

L'ensemble de ces réservoirs représentaient la consommation de 2 jours environ en 2006 (date du PLU).

2 industriels disposent de leurs propres réserves d'eau : Michelin et MSD.

3. LE RESEAU

Tous les habitants sont desservis en eau potable.

Concernant les évolutions du réseau, un projet de renforcement du réservoir de Fay-la-Triouleyre à la rue de la Varenne en PVC 110 (à la place de PVC 75 et PVC 63 est à l'étude.

4. LA QUALITE

Selon les Rapports annuels 2020 et 2022 de l'ARS, l'eau potable est de bonne qualité.



ZONE DE DISTRIBUTION : BESSON - ROULON

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2022 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A A : Eau de bonne qualité B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 37 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 352 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau	PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU
Votre réseau est alimenté par plusieurs captages. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine. Elle fait l'objet d'un traitement. Votre réseau alimente 17725 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « DIRECTION EAU ET ASSAINISSEMENT (CAPEV) ».	BACTÉRIOLOGIE A Très bonne qualité Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée. Nombre de prélèvements : 37 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml
Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « DIRECTION EAU ET ASSAINISSEMENT (CAPEV) »	NITRATES A Bonne qualité Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L. Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 15,7 mg/L Valeur maxi : 19 mg/L
Quelques conseils	PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS A Très bonne qualité Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé. Nombre de prélèvements : 2 Nombre de mesures : 497 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 microgramme/L
SAVOUR-COULEUR  Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
RICHESSE  En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.	DURETÉ Eau douce Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire. Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 6,4 °f Valeur maxi : 7 °f
ABSENCE  Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.	
RÉSEAU PRIVÉ  Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.	
Pour aller plus loin	
 Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr	
Édité le 06/06/2023	
L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.	

5. SITUATION FUTURE

Les ambitions démographiques de la commune sont en accord avec le fonctionnement du réseau d'alimentation en eau potable. Le développement projeté n'engendre que peu d'extension, il reste concentré dans et aux abords des enveloppes urbaines existantes. Le PLU révisé propose d'ailleurs une nette réduction des surfaces urbanisées/d'urbanisation future du PLU actuel.

Les zones urbaines sont desservies par le réseau d'eau potable qui assure la desserte des abonnés actuels et futurs. Les zones à urbaniser sont desservies par le réseau d'eau potable qui permettra d'assurer la desserte des futurs abonnés. Le réseau est suffisamment dimensionné pour desservir les urbanisations actuelles ainsi que celles prévues par le PLU. La ressource en eau est satisfaisante pour satisfaire les besoins actuels et pour les besoins liés aux urbanisations prévues par le PLU.

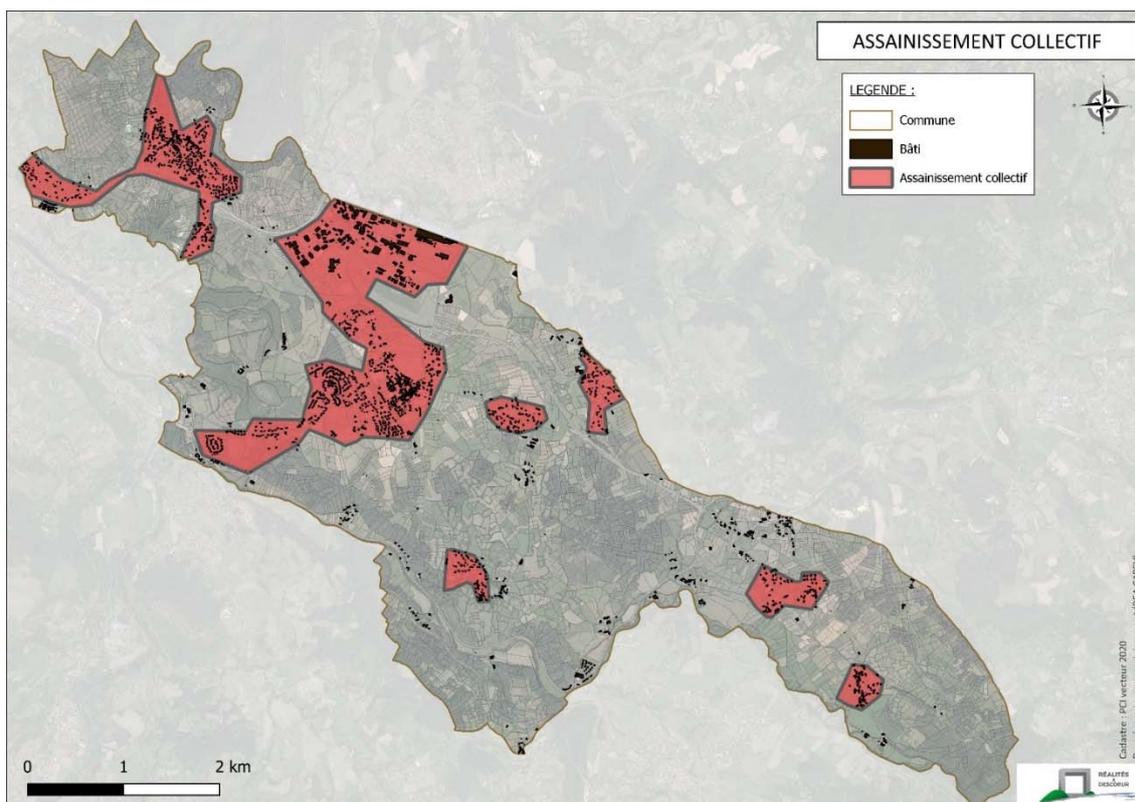
B. ASSAINISSEMENT

L'assainissement relève de la compétence intercommunale (délégation), 47 218 habitants seraient desservis par ce service. L'assainissement collectif dessert 19 582 abonnés en 2020.

Le service gère 167 stations dont 3 sont présentes sur la commune de Saint-Germain-Laprade.

Le réseau de la commune est en séparatif.

1. LES ZONAGES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

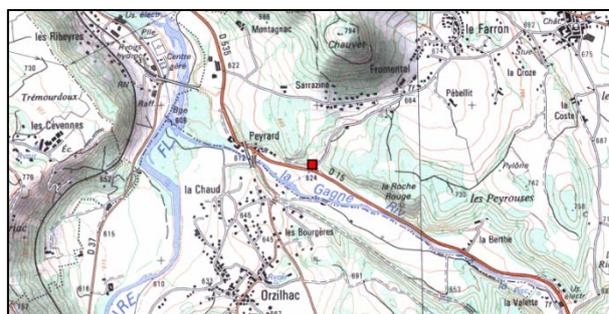


2. LES STATIONS D'ÉPURATION

Source : Observatoire Départemental de l'Eau de la Haute-Loire

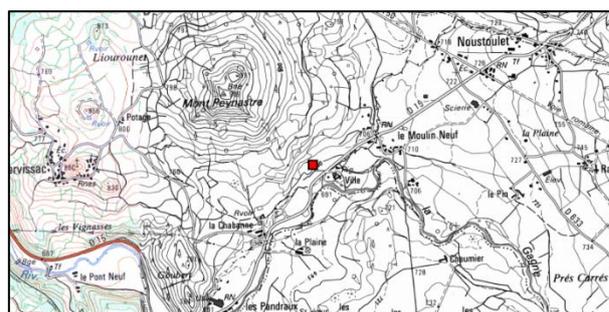
La station de Pebellit :

- Filières de traitement : boues activées aération prolongée
- Mise en service : 1987
- Capacité nominale de traitement : 1 667 EH
- Milieu récepteur : La Gagne



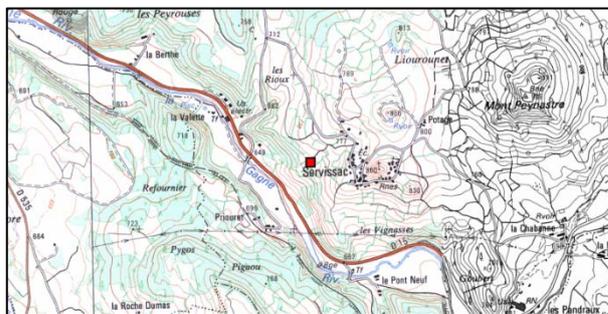
La station ville :

- Filière de traitement : filtres plantés de roseaux
- Mise en service : mai 2007
- Capacité nominale de traitement : 300 EH
- Milieu récepteur : ruisseau du Noustoulet



La station de Servissac :

- Filière de traitement : filtres plantés de roseaux
- Mise en service : janvier 2010
- Capacité nominale de traitement : 170 EH
- Milieu récepteur : infiltration



3. L'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL

L'assainissement individuel est géré en délégation par la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay, 13 746 habitants sont concernés.

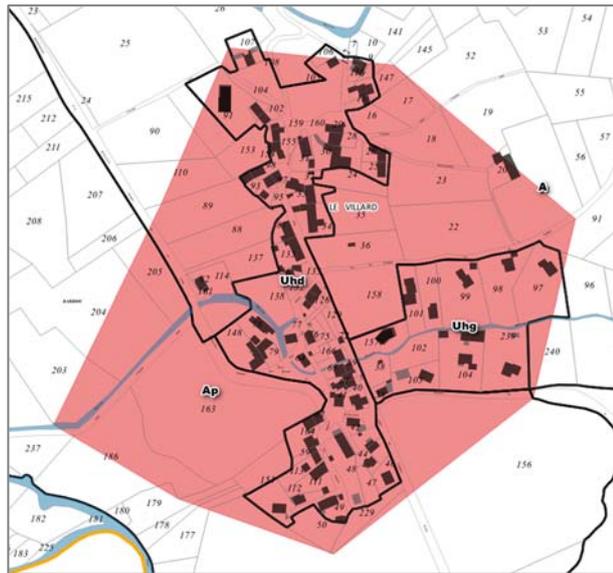
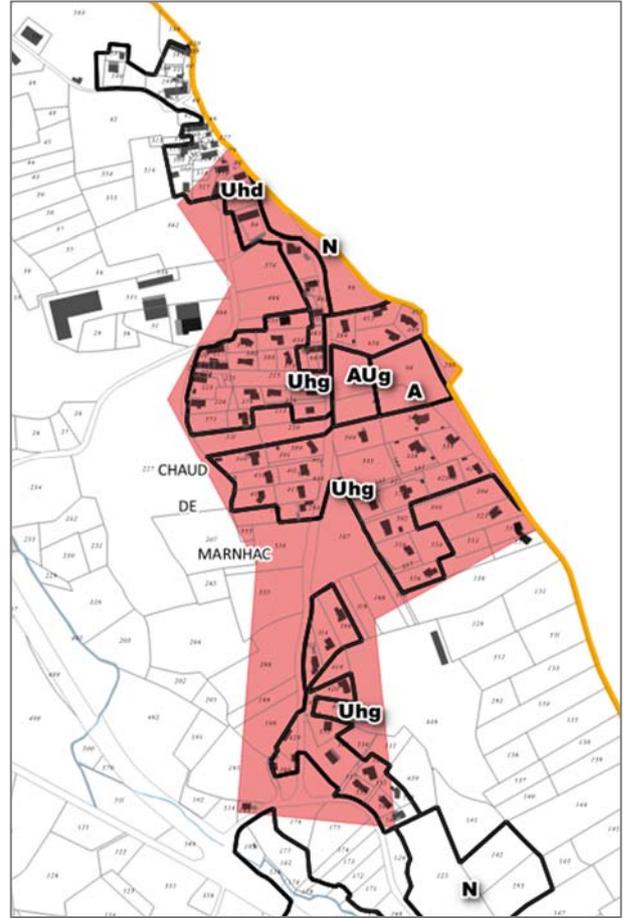
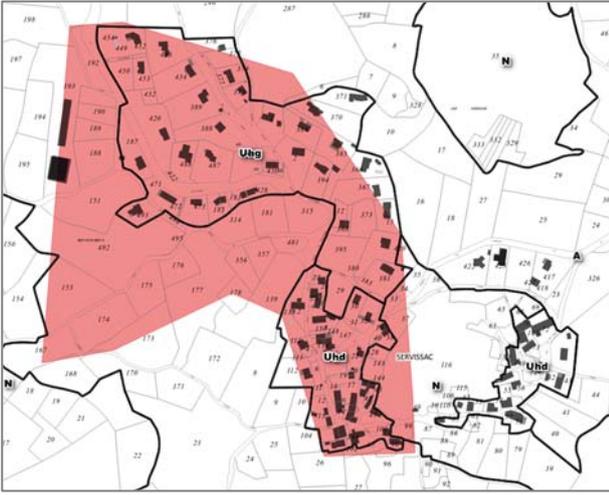
En 2020, le taux de couverture de l'assainissement non collectif est de 29% pour tout le territoire (ancien territoire du SEAVR).

En 2020, le taux de conformité des dispositifs d'assainissement individuels de la commune est de **95,8%**.

4. SITUATION FUTURE

La définition du projet communal et des zones urbaines/à urbaniser du zonage a pris en compte la ressource. Plusieurs mesures vont dans le sens d'une économie de la ressource et d'un usage plus durable :

- L'accueil des populations supplémentaires se concentrent sur les pôles d'accueil prioritaires, lesquels sont les mieux desservis en réseau et plus aptes à se développer.
- C'est notamment pour éviter le mitage et le rallongement des réseaux pouvant se révéler coûteux pour la collectivité, qu'un certain nombre de petits hameaux ou écarts n'a pas été identifié comme zone urbaine pouvant se développer.
- Les zones urbaines et à urbaniser se situent majoritairement dans le zonage d'assainissement collectif, à l'exception :
 - o du site de Noustoulet se situant d'ores et déjà dans un zonage d'assainissement individuel
 - o la zone d'extension de la Prade (AU). L'assainissement devra être géré par les entreprises à venir.
 - o quelques potentiels fonciers dans les zones d'équipements : tous les équipements à venir ne nécessitent pas forcément d'assainissement.
- Pour chacune des zones à urbaniser, il est mentionné dans les OAP que la récupération des eaux de pluie et la réutilisation au sein même de l'opération sera recherchée.



Zonage assainissement
 43190_ZONE_URBA_

C. ORDURES MÉNAGÈRES

La CAPEV a la compétence du traitement des déchets, ainsi que de la collecte.

La collecte des déchets ménagers se fait une fois par semaine. Celle du tri collectif se fait tous les 15 jours.

Un centre de traitement des déchets est présent au Puy-en-Velay, sur la zone artisanale de Taulhac.

La commune dispose d'une déchetterie dans la zone industrielle.

Le SRADDET approuvé en avril 2020 comporte un volet portant sur les déchets, dont les objectifs sont les suivants :

- Réduire de 10% en 2020 par rapport à 2010 la production des Déchets Ménagers et Assimilés et des quantités de déchets d'activités économiques,
- Développer le réemploi et augmenter la quantité de déchets faisant l'objet de préparation à la réutilisation (objectifs quantitatifs par filières),
- Atteindre une valorisation matière de 55% en 2020 et de 65% en 2025 des déchets non dangereux non inertes,
- Atteindre une valorisation matière de 70% des déchets issus de chantiers du BTP d'ici 2020.

D. COMMUNICATION NUMÉRIQUE

Le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement du Numérique (SDTAN) Auvergne a été mis en place en 2011. Il vise deux ambitions :

Axe 1 :

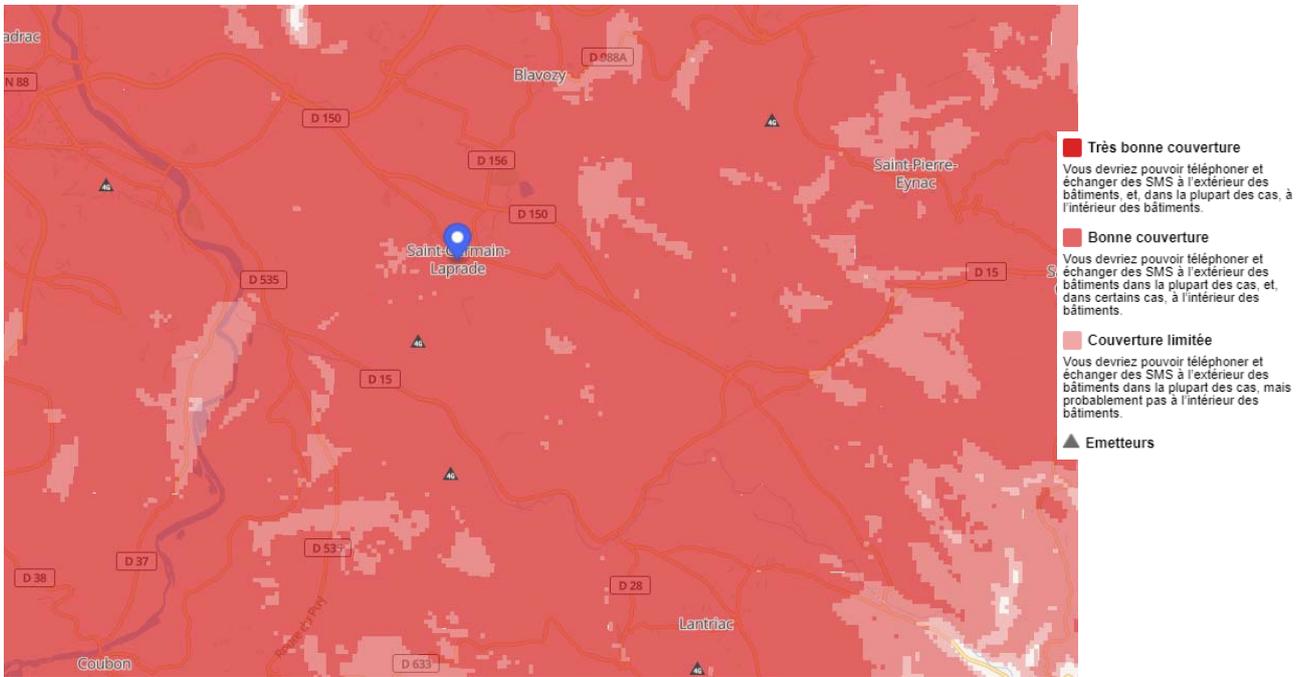
- Déployer le Très Haut Débit dans les zones où il n'est pas encore disponible (40 ZAE prioritaires par les partenaires sur 36 communes),
- Renforcer la concurrence sur les zones où il est disponible à tarif élevé (68 ZAE prioritaires par les partenaires sur 39 communes).
- Fibrer les sites prioritaires (Éducation, Enseignement, Santé, entreprises hors ZAE...).

Axe 2 :

- Améliorer les réseaux Haut et Très Haut Débit pour passer au plus vite de 59 % des lignes aujourd'hui éligibles au triple play multipostes (Internet, téléphonie et TV sur le même accès) à 100 % toutes technologies confondues :
 - o en privilégiant autant que possible la fibre optique au domicile (FTTH) au minimum pour 70 % de la population en 2025 (78 % dans les modélisations actuelles du SDTAN dans l'hypothèse d'une réalisation totale des intentions d'investissement des opérateurs privés) ;
 - o en garantissant, au plus tard à l'issue de la phase 1 (2013-2016), l'accès de tous les foyers auvergnats à un débit minimum de 2 Mb/s.
- Favoriser le développement de la concurrence pour étendre la couverture réelle des services Triple-Play et diversifier le choix des offres à destination du grand public.

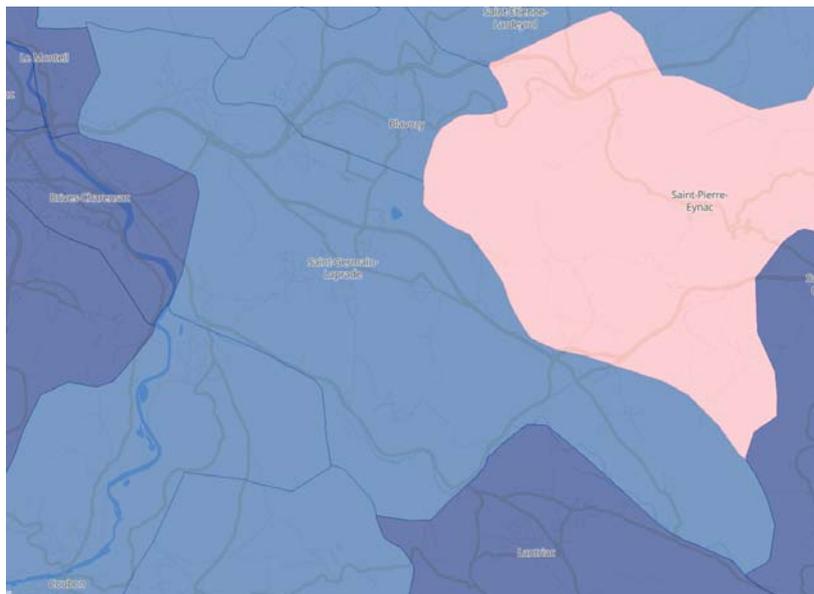
La commune dispose d'une bonne couverture mobile, pour les communications (voix et SMS) ainsi que pour la couverture 4G, avec les 4 principaux opérateurs.

Les émetteurs se situent à proximité du lieu-dit Les Peyrouses, à Fay-les-Triouleyre et sur les communes voisines : Bive-Charensac, le Puy-en-Velay, ...



Source : monreseaumobile.fr

La fibre optique est disponible sur tout le territoire de la commune.



Source : <https://cartefibre.arcep.fr/>